Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à

l'école

Band: 6 (2004)

Heft: 5

Artikel: Pas de casquette mais un foulard

Autor: Baumgartner Biçer, Judith

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-995421

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

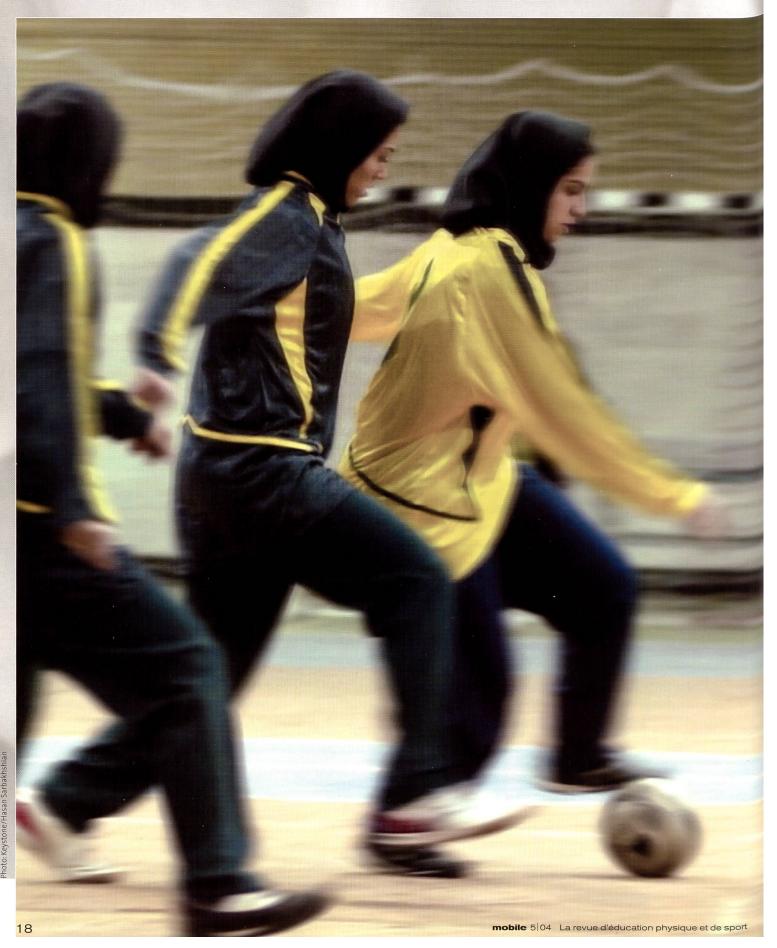
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas de casquette



mais un foulard

Quand une écolière musulmane refuse de participer aux cours de natation, on a vite fait d'associer cette attitude à sa confession religieuse. Pour comprendre l'islam, il faut passer par le dialogue. Avec les gens et avec les élèves.

Judith Baumgartner Biçer

islam ne connaît pas d'autorité centrale, comparable à celle du Pape. Ses formes sont plurielles et varient selon les régions et les cultures. A l'échelle planétaire, les Sunnites constituent la majorité des Musulmans. Mais ils sont loin de former un groupe homogène, leurs convictions divergeant sur bien des points. On recense aussi de nombreux groupes minoritaires d'obédience très diverse. Parmi eux, les Alévites de Turquie qui constituent le premier groupe d'immigrants dans les pays germanophones.

Tour d'horizon

Les Etats cherchent à influencer la façon dont l'islam est interprété et pratiqué au sein de leurs frontières. La Turquie, pays laïque, s'est ainsi dotée d'un ministère des affaires religieuses. D'autres pays tentent un amalgame des normes islamiques traditionnelles et des normes laïques occidentales. Pour ce qui est de l'éducation physique et sportive des filles, tous les pays musulmans disposent de règles bien précises. Dans les grandes métropoles turques, l'enseignement dispensé est - à infrastructure égale - comparable au nôtre. Mais dans les régions plus reculées, la situation est différente faute d'installations. Le Maroc, quant à lui, s'est inspiré du modèle canadien jusque dans les années 90. Dans d'autres pays, les écolières portent le voile pendant les leçons d'éducation physique et la mixité est prohibée. La participation des filles aux leçons de sport est moins l'expression d'une volonté religieuse que celle d'un rapport de forces.

Chez nous, on donne la priorité aux convictions religieuses des individus et non à ce qui a pu être écrit sur le sujet. L'être humain décide de ses actions religieuses – et non religieuses – en fonction de la situation dans laquelle il se trouve et de l'environnement dans lequel il vit. Et sa conception religieuse est elle-même étroitement liée à sa réalité sociale.

Mais finalement, la première question à se poser ne serait-elle pas: qu'est-ce qu'être musulman? Avoir la mention «musulman» dans son passeport ou être un fidèle pratiquant?

Problème de la natation

Prenons l'exemple d'une jeune fille musulmane qui refuse de participer aux cours de natation. Son refus peut avoir plusieurs explications:

• la jeune fille vient d'une famille très croyante et l'idée de participer à une leçon de natation va à l'encontre de ses convictions religieuses ou/et de celles de sa famille. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, dans pareil cas, la liberté de religion passe avant les objectifs assignés à l'école publique. Il faut donc trouver un compromis soit sous la forme d'une dispense officielle du département de l'instruction publique ou d'un arran-

gement interne à la classe et à l'école;

- la jeune fille est en pleine puberté et elle a honte de se montrer en maillot de bain. En disant «ma religion me l'interdit», elle évite toute discussion. On constate d'ailleurs souvent que la famille ne serait pas opposée à ce qu'elle participe aux cours, mais elle fait bloc derrière l'intéressée;
- la famille se fait du souci quant aux activités scolaires et extrascolaires de sa fille et décide que la natation constitue une «activité à risques». Apparemment, elle n'a pas confiance en l'école.

Peur et confiance

Le scénario aurait été le même pour la participation à un camp. D'après mon expérience, l'enseignant est surtout confronté aux deux dernières situations évoquées. On m'a souvent consultée et j'ai discuté avec de nombreuses élèves, mais je n'ai rencontré qu'un seul cas où le problème était vraiment d'ordre religieux. En général, le refus est lié à un sentiment de honte, de peur ou à un manque de confiance. Il n'a rien à voir avec l'islam, mais il est étroitement lié à notre travail et à notre façon d'être. Dans notre monde dit libre, certaines valeurs nous apparaissent comme évidentes et nous permettent de faire évoluer la

⟨Le refus d'une jeune fille peut nous amener à revoir notre façon de penser et à faire preuve de davantage de compréhension envers autrui.⟩⟩

Pas de recette miracle

- **1.** Quand j'enseigne, j'ai affaire à des enfants et des adolescents issus de différentes réalités sociales.
- 2. Selon sa religion ou, mieux, ses convictions religieuses, un élève peut éprouver du plaisir ou au contraire un malaise dans certaines branches, ressenti qui se répercute sur sa motivation.
- 3. Généralement, les gens justifient leurs actes en invoquant des arguments religieux ou non religieux. Il n'est pas possible de savoir à l'avance si, dans un contexte donné, une famille musulmane va refuser ou accepter ce qui lui est proposé.
- **4.** Il n'y a pas de règle infaillible pour savoir comment se comporter avec des enfants et adolescents musulmans. La solution passe par le dialogue: à qui ai-je affaire et quel est le problème?

IT'S TIME TO GET FIT



ND 221K

NAUTILUS: EQUIPMENT AND TRAINING PROGRAMS TO MAKE YOUR DREAMS COME TRUE





Nautilus

Rue Jean Prouvé 6 1762 Givisiez Tel: 026 460 77 66 Fax: 026 460 77 60 www.nautilus.com

www.fitness-academy.com

société. Le refus d'une jeune fille musulmane peut nous amener à revoir notre façon de penser et à faire preuve d'une plus grande compréhension envers autrui. Les écoles doivent elles aussi évoluer dans cette direction et créer un climat de confiance, en soignant en particulier les contacts avec les parents. Ceux-ci se sentiront alors pris au sérieux et seront plus facilement prêts à faire des compromis.

Licenciée ès lettres, Judith Baumgartner Biçer (1962) est ethnologue, spécialiste de l'islam et maîtresse primaire. Depuis 1998, elle est maîtresse de classe dans un projet d'intégration à l'«Orientierungs-schule» de Bâle. Elle est également formatrice d'adultes et, en tant que telle, donne des cours à des enseignants et des personnes engagées dans le social et la santé.

Pour plus d'informations sur l'«Orientierungsschule Integros OS Dreirosen», consultez le site http://os.edubs.ch/dreirosen.

Le point Le point Le point Le point Le point Le point

Exploiter l'interdisciplinarité

Quel rôle l'éducation physique peut-elle jouer dans le processus d'intégration? Judith Baumgartner Bicer: L'éducation physique est a priori un bon vecteur d'intégration parce que le sport est une activité très appréciée et qu'il favorise en soi l'intégration. L'intégration ne se fait pas avec des projets spéciaux, mais se construit jour après jour. Ce qui compte, c'est que l'éducation physique fasse partie intégrante de l'enseignement et qu'elle ne soit pas une simple pièce rapportée. Sinon, c'est la branche elle-même qu'il faut intégrer. Les règles de jeu adoptées en classe doivent également être appliquées dans la salle de gym. Il faut à tout prix éviter que la salle de sport ne se transforme en lieu où règne la loi du plus fort, où les enfants jouent les patrons et où les groupes ethniques asseyent leur pouvoir. Dans notre établissement, nous sommes régulièrement confrontés à ce genre de problèmes et nous investissons beaucoup de temps en classe dans leur désamorçage. Une bonne partie des bagarres qui éclatent dans la cour de récréation trouvent leur origine dans la salle de gym ou les vestiaires.

Quelles sont les activités qui «marchent» bien dans les écoles multiculturelles? Les jeux d'équipe en général et le football en particulier font toujours l'unanimité. Les autres disciplines sportives ne suscitent, au départ, qu'un intérêt mitigé. J'ai des collègues qui, à force de persévérance, arrivent à motiver les élèves pour presque tout, mais c'est du boulot! C'est une méthode que je soutiens, car je suis convaincue que la violence dont je viens de parler germe aussi sur les terrains de sport, surtout lorsque l'enseignant n'a pas le temps de discuter avec les élèves à la fin de la leçon.

Les enseignants d'éducation physique devraient-ils, d'après vous, faire aussi passer d'autres messages (explications, sensibilisation, relation au corps, etc.)? Comme je l'ai déjà dit, il est extrêmement important d'intégrer l'éducation physique dans le programme général d'enseignement. Dans la classe que j'avais l'année dernière, j'ai travaillé en duo avec le maître d'éducation physique pendant les leçons de biologie et il nous est arrivé de séparer les filles et les garçons. C'était une excellente formule qui a permis à mon collègue de participer au travail réalisé en classe et qui nous a tous deux rapprochés des élèves. De manière générale, lorsqu' un rapport de confiance s'établit, les élèves sont prêts à travailler indifféremment avec n'importe quel enseignant, qu'il soit d'éducation physique, de français ou autre. Dans notre école, nous travaillons beaucoup en groupe, avec évidemment des résultats très positifs dans le domaine interdisciplinaire. Je pense que cette forme de collaboration a aussi des effets positifs sur l'enseignement de l'éducation phy-

Eclairages

Recommandations

Le secteur de pédagogie interculturelle de l'Office scolaire du canton de Zurich a formulé des recommandations concernant l'intégration des élèves musulmans. L'une d'elles concerne l'enseignement de l'éducation physique et des sports. Extrait:

Il n'existe en principe aucune offre scolaire à laquelle les enfants musulmans ne peuvent pas participer. Le principe d'intégration valable pour les écoles suisses l'est aussi pour l'école obligatoire.

La religion musulmane exige que la femme cache son corps à partir de la puberté. Lors des leçons de sport ou de natation, il faut donc donner aux élèves la possibilité de couvrir leur corps et de nager en vêtements légers si les parents le souhaitent.

Dans les pays musulmans, il est, pour des raisons religieuses, mal vu de se montrer nu devant d'autres personnes. Ce principe est aussi bien valable pour les enfants que pour les adultes, indépendamment du sexe. Dans les cas où les élèves sont appelés à se doucher, il faudrait donc veiller à ce qu'ils disposent de cabines individuelles, dotées de rideaux ou de portes.

Pour obtenir une dispense du cours de natation, les parents doivent adresser une demande écrite et motivée à la commission scolaire. Cette dernière rencontre ensuite les parents et définit avec eux les conditions dans lesquelles une participation au cours serait envisageable. On n'oubliera pas que conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral, les écolières de confession islamique peuvent être dispensées des cours de natation pour raisons religieuses (TF 119 la 178,18.6.1993).

(tiré de la «Zürcher Schulblatt», 9/2003, p. 592-594)